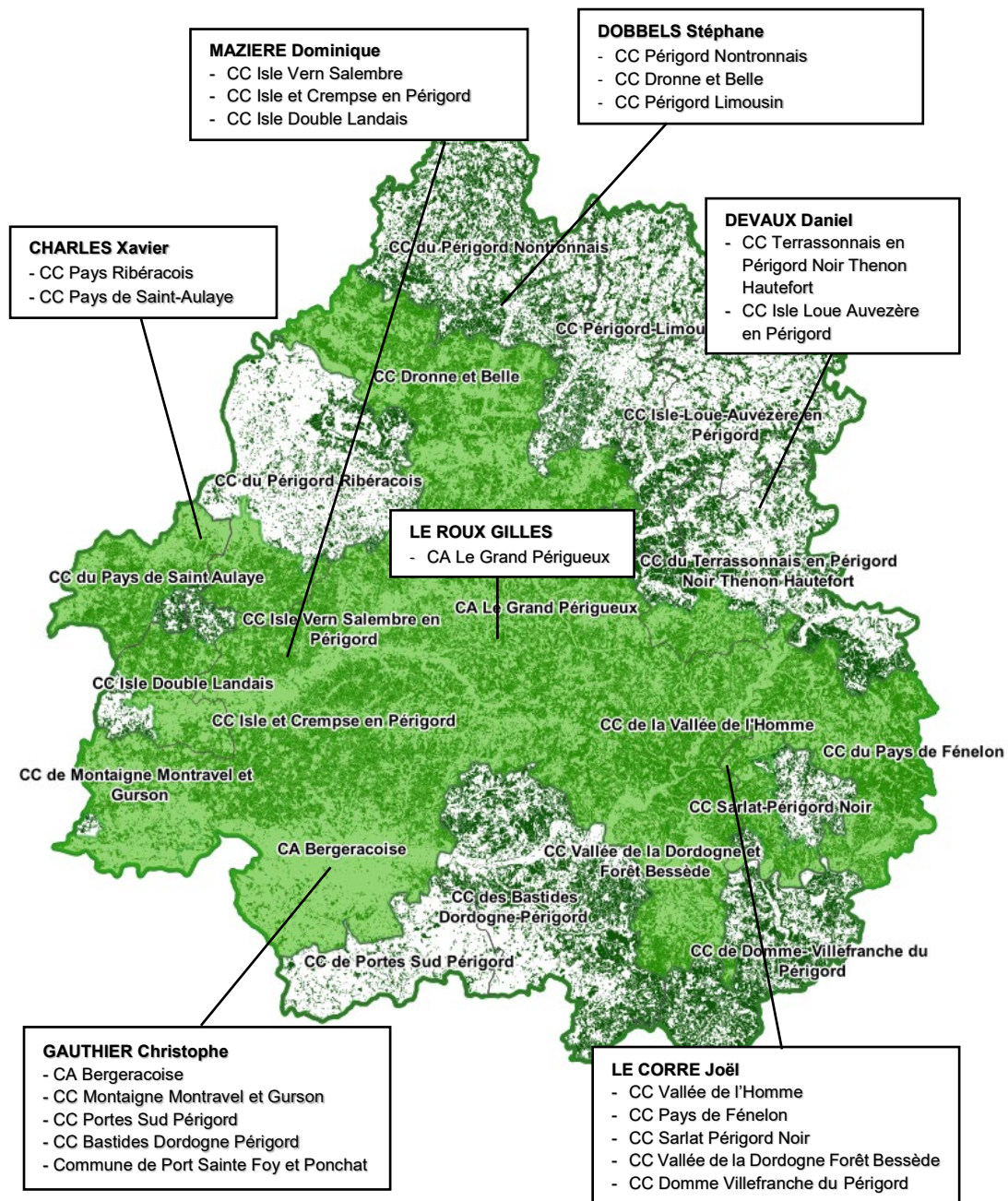


Gouvernance territoriale du SMO DFCI 24

Président du SMO DFCI 24 : Michel CAMPAGNAUD
et les vice-présidents selon leurs secteurs :



SMO DFCI 24

Syndicat mixte ouvert de Défense des forêts
contre les incendies de la Dordogne



La forêt et le risque incendie

3ème département le plus boisé de France métropolitaine, le département de la Dordogne est particulièrement exposé au risque feu de forêt selon le code forestier.

Un nombre de départ de feux important et en augmentation (environ 160 feux de végétation/an) pour une surface totale brûlée supérieure à 200 hectares/an.

Sur environ 415000 hectares de forêt en Dordogne, près de 245 000 sont couverts par le SMO DFCI 24.

Environ 1000 km de pistes forestières créés pour la DFCI, mais aussi pour l'exploitation des bois.





La desserte forestière

L'exploitation de la forêt et la transformation du bois sont des activités importantes pour le département, créatrices d'emplois locaux.

L'amélioration de la desserte des massifs forestiers constitue un investissement essentiel pour contribuer à la compétitivité de la filière forêt-bois.

Le coût d'une piste forestière (création et entretien) est relativement inférieur à celui d'une route goudronnée.

Missions du Syndicat mixte ouvert DFCI 24

Créé le 10 août 2018, le Syndicat mixte ouvert de DFCI de la Dordogne a plusieurs missions :

- La contribution à la défense contre les incendies dans les forêts, les landes et tout autre superficies boisées pouvant propager les incendies
- L'aménagement, la création, la mise aux normes et le renforcement des ouvrages dédiés à la DFCI et à la desserte forestière
- La cartographie des zones à risque et la constitution de bases de données descriptives et géo-référencées des équipements de prévention
- La communication, l'information et la sensibilisation sur le risque incendie et le débroussaillage

Fonctionnement du Syndicat mixte ouvert DFCI 24

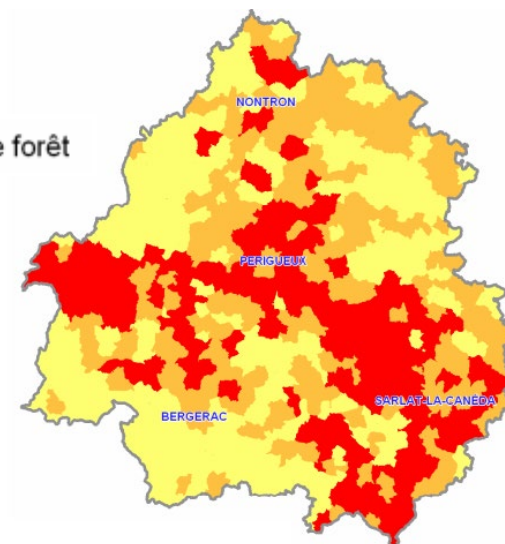
Le SMO DFCI est composé du Conseil Départemental de la Dordogne, des 2 Communautés d'agglomération, de 7 Communautés de communes et de 27 communes adhérent à titre individuel.

Le Syndicat mixte ouvert DFCI 24 est représenté par un Président et plusieurs Vice-présidents associés à des secteurs.

Les membres cotisent annuellement et participent partiellement aux investissements.

Le Conseil Syndical est composé de 25 membres titulaires ainsi que leurs suppléants.

Risque feu de forêt



Contacts

Président: Michel CAMPAGNAUD

Animateur: Geoffrey PAUTARD

Tel : 06 08 10 08 74

Adresse postale:

Boulevard des Saveurs

CréaVallée Nord – COULOUNIEUX-CHAMIER

24060 PERIGUEUX CEDEX 9

